

TABLE DES MATIERES

I.	REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1			
II.	COMPARAISON DES RÉSULTATS DES COMPTES SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES.....	2			
III.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES.....	3			
	Observations générales	3			
	1. Les recettes fiscales	4			
	a) L'impôt des personnes physiques.....	5			
	b) L'impôt des personnes morales	6			
	c) L'impôt spécial des immeubles	7			
	d) L'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières	7			
	e) L'impôt à la source	8			
	f) Récupération des actes de défauts de biens (ADB).....	8			
IV.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES.....	8			
	Observations générales	8			
	Evolution de charges entre 1997 et 2006	9			
	1. Résultats par Services (classification administrative)	10			
	Les imputations internes	10			
	Administration générale.....	10			
	Finances	11			
	Ecoles	11			
	Police locale	11			
	Génie-civil et Cadastre	12			
	Aménagement et bâtiments	13			
	Culture et tourisme	13			
	Institutions et assurances sociales.....	14			
	Aide sociale	14			
	Tutelles et curatelles.....	14			
	2. Analyse spécifique de quelques centres de charges	14			
	a) Les charges du personnel.....	14			
	b) Les charges financières	15			
	Charges des intérêts passifs de 1997 à 2006.....	18			
V.	COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2006.....	19			
	1. Compte de charges.....	19			
	2. Compte de recettes.....	20			
	3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années	20			
VI.	SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET AU 31 DÉCEMBRE 2006	21			
	Représentation graphique des indicateurs.....	22			
VII.	ANALYSE	23			
VIII.	RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS.....	23			

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 17 avril 2007)

18 - 2006 - 2011 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2006

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Commune et des Services industriels pour l'exercice 2006 :

a) Comptes généraux de la Commune :

Total des charges	Fr.	215'350'188.15
Total des revenus	Fr.	212'263'042.47
d'où un excédent de charges de	Fr.	<u>3'087'145.68</u>

b) Comptes des Services industriels :

Total des revenus	Fr.	12'227'285.36
Total des charges	Fr.	12'170'061.28
d'où un excédent de revenus de	Fr.	<u>57'224.08</u>

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

Commentaires sur le résultat des comptes 2006

I. Remarques préliminaires

Les comptes 2006 présentent un excédent de dépenses de Fr. 3'087'145,68 contre un excédent de charges budgétaires de Fr. 7'497'797,--.

Ce résultat présente une amélioration de Fr. 4'410'651.32 par rapport au budget. Cet excédent de charges représente les 1.62% du total des recettes de Fr. 190'920'454.45 (imputations internes de Fr. 21'342'588.02 déduites). Les comptes 2005 s'étaient bouclés par un excédent de charges de Fr. 6'964'784.19

Ce résultat s'explique par **une diminution des charges**, d'une manière globale, dans les comptes par nature suivants :

- ➔ **30 Charges du personnel** - **0.6 mio**
- ➔ **36 Subventions accordées** - **2.2 mio**

et par rubrique dans les domaines suivants :

- ➔ **1030.351.00 : Contribution aux charges AVS/AI (ACE 13.12.1982)** - **0.3 mio**
- ➔ **1030.351.25 : Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées** - **0.9 mio**

→ 1030.365.00 : Fondation pour l'aide et les soins à domicile - 0.8 mio

→ 1110.366.00 : Entretien - 0.9 mio

ainsi que des augmentations de recettes par rapport au budget dans les domaines suivants :

→ 210.400.00 : Impôt sur la fortune des personnes physiques + 1.9 mio

→ 210.401.01 : Impôt sur le bénéfice des personnes morales + 3.3 mio

→ 210.404.00 : Droits de mutation immobilières + 1.3 mio

→ 210.436.10 : Récupération actes de défauts de biens + 0.5 mio

Malheureusement, un certain nombre de charges ont été supérieures au budget dans les domaines suivants :

→ 1030.351.20 : Soins dans maisons pour personnes âgées (loi du 21.02.1980) + 0.8 mio

Ainsi qu'un certain nombre de revenus ont été inférieurs au budget dans les domaines suivants :

→ 210.400.01 : Impôt sur le revenu des personnes physiques - 2.2 mio

→ 530.434.01 : Taxe sur les déchets - 0.7 mio

→ 1110.436.00 : Assurances sociales (Aides sociales) - 1.5 mio

→ 1110.451.10 : Récupération pot commun du district (Aides sociales) - 0.8 mio

Les résultats de ces rubriques sont commentés aux pages portant sur l'examen de détail de l'évolution des recettes et de celle des dépenses.

Quant aux comptes d'investissements, ils se soldent par un total de dépenses brutes de Fr. 22'747'374,15 et un total de recettes de Fr. 3'973'909,--.

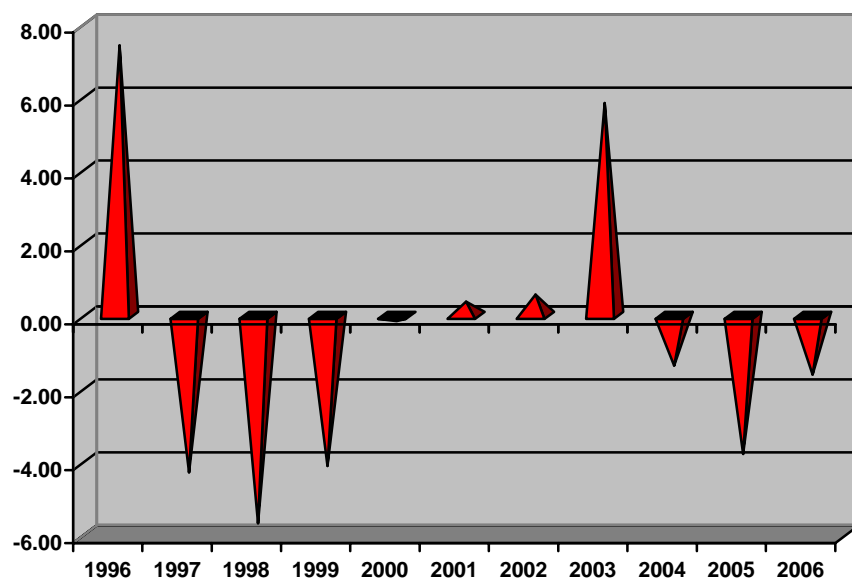
II. Comparaison des résultats des comptes sur les 10 dernières années

Cette comparaison donne les résultats suivants (avant attribution aux réserves non obligatoires et amortissements extraordinaires et après déduction des imputations internes) :

1997 :	-6'817'236,02	soit les 4,31 % des recettes totales
1998 :	-8'904'446,95	soit les 5,70 % "
1999 :	-7'163'725,38	soit les 4,13 % "

2000 :	-254'236,80	soit les 0,16 %	"
2001 :	622'477,81	soit les 0,38 %	"
2002 :	967'081,80	soit les 0,57 %	"
2003 ¹ :	11'341'026,71	soit les 5,82 %	"
2004 :	-2'488'727,08	soit les 1,38 %	"
2005 :	-6'964'784,19	soit les 3,80%	"
2006 :	-3'087'145,68	soit les 1.62%	"

(en %)



¹ Compte tenu de la dissolution de réserves comptables pour un montant de Fr. 6'632'638,--

III. Examen de détail de l'évolution des recettes générales

Observations générales

Les recettes générales ont passé de Fr. 204'211'379.-- au budget à Fr. 212'263'042.47 aux comptes, en premier lieu grâce à l'encaissement de la rente du DDP octroyé à SEPRIC pour un montant de Fr. 6'375'000.-- qui a été affecté à la réserve pour la construction du Site sportif Saint-Léonard. Deuxièmement par l'augmentation globale des recettes fiscales .

Evolution par nature des recettes et comparaison au budget

		Comptes 2006	Budget 2006	Écart en %
40	Revenus	125'220'431	121'020'000	3.47
41	Patentes, Concessions	289'718	295'000	-1.79
42	Revenus des biens	13'738'249	6'576'677	108.89
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	33'806'534	35'518'195	-4.82
44	Parts à des recettes sans affectation	2'164'913	2'300'000	-5.87
45	Remboursements de collectivités publiques	12'685'957	13'614'895	-6.82
46	Subventions acquises	1'143'621	1'044'235	9.52
48	Prélèvement sur les réserves	1'871'032	2'825'000	-33.77

L'écart le plus significatif entre le budget et les comptes provient d'une augmentation de 7,1 mio sur la rubrique par nature "Revenus des biens", soit plus 108,89%. Comme expliqué ci-dessus, cette rubrique a enregistré l'encaissement de la rente du DDP octroyé à SEPRIC, somme qui a été affectée ensuite à une réserve (rubrique 231.382.00 "Affectation à la réserve pour construction du site St-Léonard").

Il faut aussi relever la diminution de près de 1,7 mio des recettes liées à la rubrique "Contributions, émoluments, taxes, ventes" Cette diminution est surtout liée à la réduction des remboursements des assurances sociales dans

le cadre des l'aides sociales. Cette rubrique 1110.436.00 enregistre une recette de 4,5 mio au lieu des 6,1 mio prévus au budget. En effet, les remboursements de l'aide sociale par des prestations rétroactives des assurances sociales sont en baisse par rapport à l'exercice 2005. Les raisons de cette diminution sont en partie liées au hasard des décisions prises par les assurances, soit de la durée remboursée avec effet rétroactif et des montants accordés. Ainsi, une comparaison d'une année sur l'autre n'est pas significative. Il suffit de quelques remboursements importants en plus ou en moins pour fausser la comparaison. Mais un autre motif de diminution doit aussi être recherché dans la pratique plus restrictive des assureurs sociaux, assurance-invalidité en tête : entre 2003 et 2006, le nombre de nouvelles rentes AI accordées s'inscrit en diminution de 30% (communiqué de presse OFAS du 12 mars 2007); un refus de rente AI fait également perdre le remboursement de l'aide sociale par les prestations complémentaires (sauf exceptions).

En outre, la rubrique "Remboursements de collectivités publiques" a vu ses recettes diminuer de près de 1 mio. Cette diminution est due à la réduction des charges d'aide sociale qui est aussi de l'ordre de 1 mio.

La rubrique par nature "Prélèvement sur les réserves" a diminué de 33,77%, la taxe de raccordement aux égouts ayant été nettement inférieure aux prévisions budgétaires. L'augmentation des recettes fiscales de plus de 3.47% est expliquée ci-dessous.

1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2006 ont passé de Fr. 123'640'000,-- au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à Fr. 128'432'655,71 aux comptes (Fr. 123'987'310,91 aux comptes 2005).

Voici les principaux résultats :

	Comptes 2006	Budget 2006	Différence
Impôt sur la fortune	8'903'437	7'000'000	1'903'437
Impôt sur le revenu	70'703'662	72'900'000	-2'196'338
Impôt à la source	4'083'864	4'150'000	-66'136
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1'454'216	1'650'000	-195'784
Impôt sur le capital	3'748'116	3'600'000	148'116
Impôt sur le bénéfice	16'168'696	12'900'000	3'268'696
Contribution immobilière	13'172'962	13'150'000	22'962
Impôt spécial des immeubles	870'636	900'000	-29'364
Impôt sur les gains immobiliers	613'552	650'000	-36'448
Droits de mutations immobilières	3'808'462	2'500'000	1'308'462
Impôt sur les successions	550'284	500'000	50'284
Total	124'077'888	119'900'000	4'177'888

Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

a) **L'impôt des personnes physiques**

a.1 **L'impôt sur le revenu**

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une diminution de Fr. 2'196'338,-- par rapport au budget (Fr. 70'703'661.75 contre Fr. 72'900'000,--).

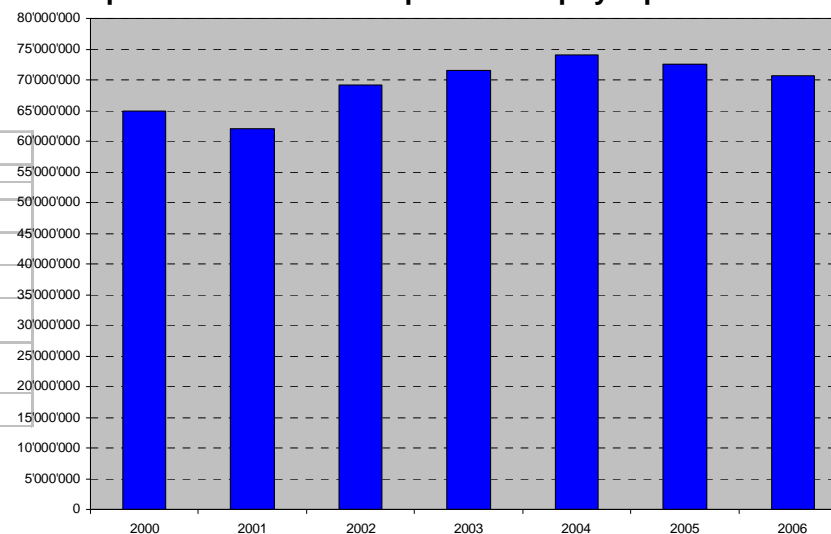
Impôt sur le revenu		
extourne provision 2004	20'250'000	67'703'661 facturations effectuées en 2006
extourne provision 2005	64'150'000	23'500'000 provision impôt 2005 à facturer
		63'900'000 provision impôt 2006 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>84'400'000</i>	<i>155'103'661 totaux égaux</i>
<i>résultat du compte 2006</i>	<i>70'703'661</i>	

Depuis l'entrée en vigueur en 2001 de l'annualisation de la taxation fiscale, la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2006, le solde de l'impôt 2004, environ 22.2 mio, et les 64% de l'impôt 2005 pour environ 45.8 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts encore à facturer pour l'année 2005 et toute l'année 2006.

Lors de l'établissement du budget 2006, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2003. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 2.9 % pour les impôts 2006 par rapport au rendement global de l'impôt 2003. Cette augmentation ne sera vraisemblablement que de 0.7 % pour cette période.

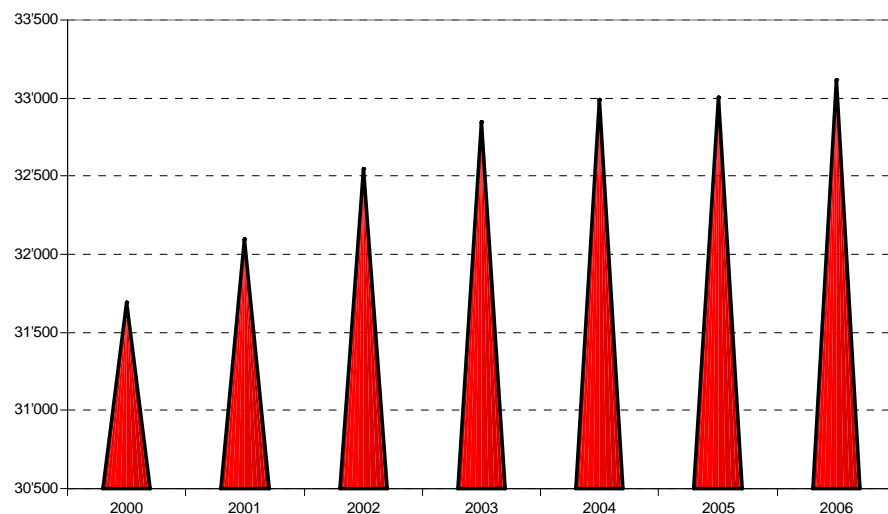
Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :

Impôt sur le revenu des personnes physiques



Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation depuis 2000, ainsi que le démontre le graphique ci-après.

Evolution de la population légale de la Ville de Fribourg de 2000 à 2006



a.2 L'impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de Fr. 1'903'437,-- par rapport au budget (Fr. 8'903'437,-- contre Fr. 7'000'000,--).

		Impôt sur la fortune		
extourne provision 2004	3'600'000	7'103'437		facturations effectuées en 2006
extourne provision 2005	6'600'000	4'500'000		provision impôt 2005 à facturer
		7'500'000		provision impôt 2006 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>10'200'000</i>	<i>19'103'437</i>		<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2006	8'903'437			

La facturation effective 2004 a été de 0,5 mio supérieure à l'estimation effectuée lors de l'élaboration du budget. Cette augmentation se répercute par conséquent aussi sur les 2 provisions des années 2005 et 2006, pour le même montant. En outre, les bons résultats des années boursières 2004 et suivantes se reportent dans la fortune de certains contribuables la 2^{ème} année suivant le revenu boursier.

b) L'impôt des personnes morales

b.1 L'impôt sur le bénéfice

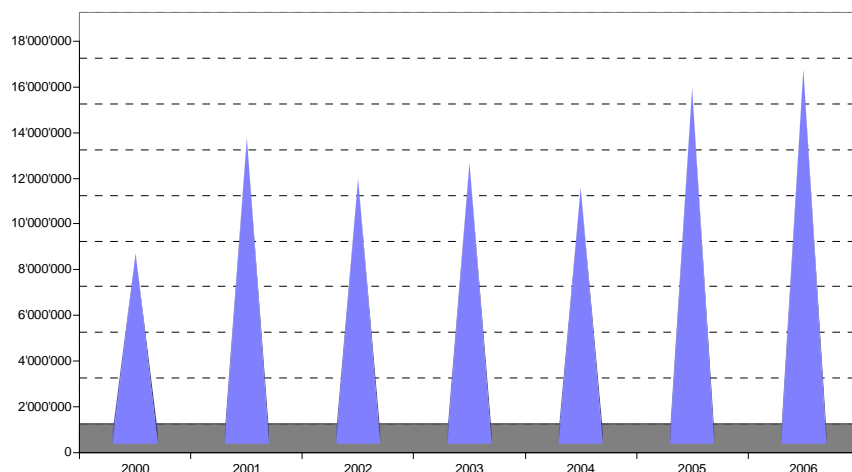
Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation de Fr. 3'268'696,-- par rapport au budget (Fr. 16'168'696,-- contre Fr. 12'900'000,--).

		Impôt sur le bénéfice		
extourne provision 2004	3'000'000	15'168'696		facturations effectuées en 2006
extourne provision 2005	7'600'000	2'600'000		provision impôt 2005 à facturer
		9'000'000		provision impôt 2006 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>10'600'000</i>	<i>26'768'696</i>		<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2006	16'168'696			

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1 ½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2006, le solde de l'impôt 2004, environ 7.4 mio, et une partie de l'impôt 2005 pour environ 7.5 mio, soit un montant global de 14,9 mio. Par conséquent, le Service des finances a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2005 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année 2005 et 2006.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. Ainsi, le rendement de l'impôt 2004 a été supérieur de plus de 1.3 mio à la prévision faite lors de l'établissement du budget 2006. Etant donné la bonne conjoncture économique pour les entreprises des années 2005 et 2006, les prévisions ont été élaborées sur les mêmes bases que le rendement de l'impôt 2004.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales



b.2 L'impôt sur le capital

Le rendement de cet impôt est stable dans le temps. Les comptes 2006 bouclent avec un montant de Fr. 3'748'116, soit Fr. 148'116.-- de plus que le budget qui est de Fr. 3'600'000.--.

Impôt sur le capital			
extourne provision 2004	2'000'000	3'398'116	facturations effectuées en 2006
extourne provision 2005	3'150'000	2'300'000	provision impôt 2005 à facturer
		3'200'000	provision impôt 2006 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>5'150'000</i>	<i>8'898'116</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2006	3'748'116		

c) L'impôt spécial des immeubles

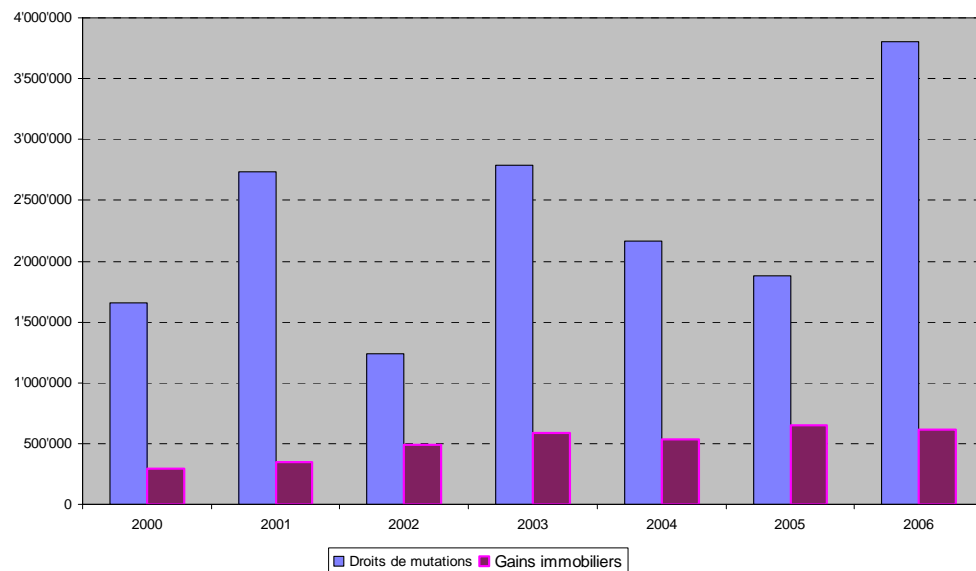
Cet impôt est facturé sur la base de la valeur fiscale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations, retenue dans la taxation ordinaire. Le budget de Fr. 900'000.-- avait été estimé sur la base de la recette 2004 de Fr. 1'353'096.35

d) L'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2006 de Fr. 613'551.85 est assez stable par rapport aux comptes 2005 qui présentaient un solde de Fr. 652'586.35.

Par contre, le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, Fr. 3'808'462.30, est largement supérieur au budget, Fr. 2'500'000.--, qui avait été élaboré sur la base de la moyenne des comptes des 5 dernières années. Cet impôt est assez volatil (Fr. 1'878'951.95 en 2005) et est très fluctuant d'une année par rapport à l'autre, en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.

Impôt sur les droits de mutations immobilières et les gains immobiliers



e) L'impôt à la source

Le rendement de l'impôt à la source, Fr. 4'083863,90, est proche du budget, Fr. 4'150'000,--, et des comptes 2005, Fr. 3'932'994,905. Cet impôt est prélevé par le Canton qui verse des acomptes et les soldes effectivement payés par les contribuables pour l'année n-1 (soit pour 2005). Paradoxalement, le nombre de contribuables a augmenté, mais le montant par personne est fortement réduit.

Il faut relever que depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, les travailleurs soumis à cet impôt font des séjours de plus en plus courts. De plus, l'Etat ne verse que les montants encaissés.

f) Récupération des actes de défauts de biens (ADB)

La volonté du Conseil communal de trouver un arrangement de paiement avec les débiteurs revenus à meilleure fortune porte ses fruits. En effet, en 2006, le montant de Fr. 1'019'686,-- (budget : Fr. 500'000,--) a été encaissé et des arrangements de paiement sur un moyen terme devraient encore permettre d'encaisser des montants conséquents pour les prochaines années.

IV. Examen de détail de l'évolution des charges générales

Observations générales

Les charges générales de l'exercice 2006 sont passées de Fr. 211'709'176,-- au budget à Fr. 215'350'188,15 aux comptes. L'augmentation globale des charges vient, comme pour l'augmentation des recettes, du montant touché dans le cadre de l'encaissement de la rente du DDP octroyé à SEPRIC pour le financement des infrastructures sportives à St-Léonard. Le montant de Fr. 6'375'000,-- a été comptabilisé sur la rubrique 231.382.00 "Affectation à la réserve pour la construction du site St-Léonard".

Evolution par nature des charges par rapport au budget (sans les charges exceptionnelles)

		Comptes 2006	Budget 2006	Ecart en %
30	Charges de personnel	51'696'482	52'254'530	-1.07
31	Biens, services et marchandises	23'940'530	24'128'814	-0.78
32	Intérêts passifs	7'960'286	7'580'600	5.01
33	Amortissements	11'216'698	11'884'304	-5.62
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	58'509'990	58'306'492	0.35
36	Subventions accordées	33'425'940	35'621'557	-6.16
38	Attributions aux réserves	7'257'674	915'502	692.75

L'analyse des charges par nature démontre une bonne maîtrise globale des charges internes de la Commune. Il faut relever que les charges du personnel ont été inférieures de plus 0,6 mio par rapport au montant prévu au budget.

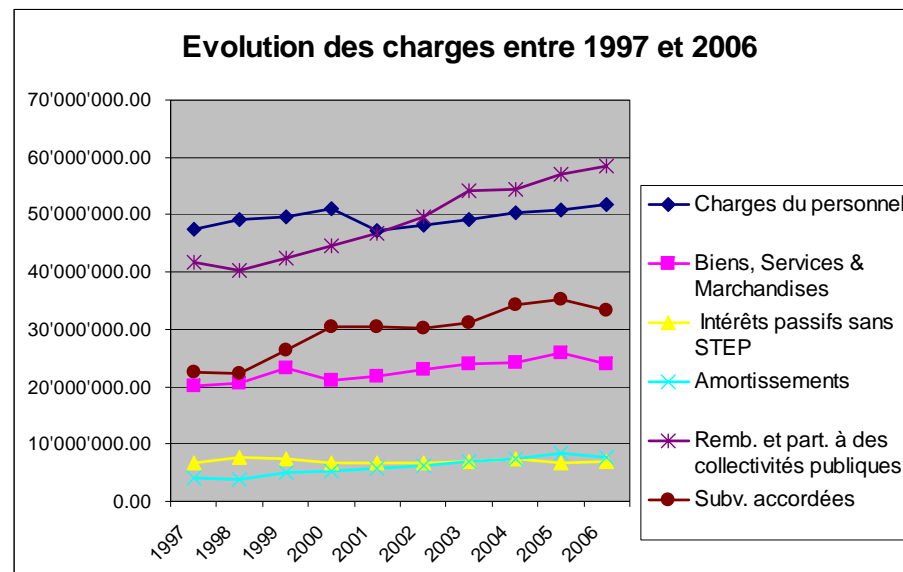
Malgré la forte augmentation des coûts énergétiques de plus de 0,35 mio (compte 3,24 mio contre 2,86 mio au budget), la rubrique par nature 31 "Biens services et marchandises" est inférieure au budget 2006.

L'écart au niveau des amortissements s'explique comme pour l'écart des recettes de prélèvements aux réserves, par les taxes de raccordements aux égouts.

En ce qui concerne les subventions accordées, on constate une diminution des montants alloués à l'aide sociale, comme expliqué ci-dessus ainsi qu'une réduction des coûts par rapport au budget pour la fondation pour l'aide et les soins à domicile.

La grande augmentation de l'attribution aux réserves est due, comme mentionné ci-dessus, à la mise en réserve des montants versés dans le cadre de l'opération Site Sportif St-Léonard.

Evolution de charges entre 1997 et 2006



Le graphique ci-dessus démontre une nouvelle fois que ce sont les charges liées qui progressent de manière toujours aussi soutenue et que cette situation ne pourra être résolue qu'avec une nouvelle péréquation financière intercommunale, ainsi qu'une meilleure répartition des charges entre le Canton et les communes. Cette situation touche la Ville de Fribourg, mais aussi la plupart des chefs-lieux de district et les grandes communes du Canton.

Le projet d'une nouvelle péréquation intercommunale sera bientôt mis en consultation par le Conseil d'Etat. De plus, en fonction de l'entrée en vigueur d'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, de nouvelles modifications légales sont encore à venir.

1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux (y compris également quelques postes de recettes).

	Comptes 2006		Budget 2006		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Adm. générale	8'314'947.85	1'159'615.65	8'259'516.00	1'020'510.00	83'674
Finances	27'881'424.57	139'006'136.80	21'094'637.00	127'651'680.00	4'567'669
Ecoles	48'532'832.95	6'096'840.60	47'772'039.00	6'308'960.00	-972'913
Police locale et Circulation	7'552'971.90	10'615'506.09	7'392'683.00	10'233'580.00	221'637
Génie-civil et Cadaastre	31'439'985.14	18'087'246.37	32'812'475.00	19'646'073.00	-186'337
Aménagement et Bâtiments	18'455'080.99	19'334'650.60	18'548'742.00	19'017'612.00	410'700
Informatique	2'370'655.14	2'370'656.00	2'421'450.00	2'421'450.00	1
Culture & Tourisme	4'569'776.70	191'984.10	4'407'800.00	183'364.00	-153'357
Sports	3'450'125.06	1'005'389.60	3'229'910.00	1'006'200.00	-221'025
Institutions et assurances sociales	40'337'735.00	1'348'260.90	41'878'795.00	1'346'050.00	1'543'271
Aides sociales	20'131'670.65	12'712'148.66	21'519'737.00	15'172'900.00	-1'072'685
Tutelles et Curatelles	2'312'982.20	334'607.10	2'371'392.00	203'000.00	190'017
Total	215'350'188.15	212'263'042.47	211'709'176.00	204'211'379.00	4'410'651

Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les services, afin de mieux voir le prix de revient de chaque service.

Administration générale

Secrétariat communal

110.431.01 Emoluments de droit de cité

Depuis le 1er janvier 2006, le denier de réception calculé en fonction du revenu et de la fortune des candidats a été remplacé par un émolument forfaitaire. Pour l'établissement du budget, le tarif retenu était de Fr. 1'000.-- par dossier de 1ère génération. Le 20 février 2006, le Conseil général décidait que le produit des émoluments devait couvrir la "totalité" des frais de naturalisation. Le tarif a donc été fixé à Fr. 1'500.-- par dossier de 1^{ère} génération.

Contrôle des habitants

111.310.10 Achat de matériel cartes d'identité

Le montant de cette rubrique résulte d'une estimation, moyenne des années précédentes. Le matériel nécessaire à la délivrance des cartes d'identité a été plus important que prévu en 2006, d'où la différence que l'on retrouve du côté des recettes dans la rubrique 111.435.00 "Vente de cartes d'identité".

Affaires économiques

120.301.00 Traitements

Les deux personnes que compte le Service se sont trouvées en congé maternité durant l'année 2006. Ces personnes ont dû être remplacées avec environ un mois de formation pour chaque personne remplaçante. Il faut relever qu'un montant de Fr. 26'851,20 a été récupéré à titre d'allocation maternité (rubrique 202.436.10 "Allocations perte de gains").

120.301.10 Allocations d'enfants et de résidence

Cette rubrique est également en dépassement en raison des allocations pour deux enfants supplémentaires, ainsi que de l'octroi de l'allocation de résidence à une collaboratrice ayant pris domicile à Fribourg.

Finances

Personnel communal : indemnités d'assurances

202.436.00 Indemnités personnel accidentés

Cette rubrique dépend du nombre d'accidents et de maladies pris en charge par les assurances pertes de gain maladie (délai d'attente de 90 jours) et accidents. Il est réjouissant de voir que le nombre total de jour d'absence est de ce fait en diminution entraînant une diminution des recettes d'indemnités.

Impôts

210.329.00 Intérêts rémunérateurs et escomptes sur acomptes

210.421.00 Pénalités et intérêts de retard

La prévision des intérêts rémunérateurs ou des intérêts de retard est très difficile à évaluer et dépend du versement ou non des acomptes d'impôts par les contribuables. Globalement, l'augmentation des charges est compensée par l'augmentation des recettes.

Autres recettes

231.424.00 Ventes de terrain

Il s'agit de la vente du dernier appartement situé dans le cadre du complexe Sémiramis APE 3

Ecoles

Ecole du Belluard

310.452.00 Participation des communes

L'écart de Fr. 191'709.30 s'explique pour l'essentiel par une diminution des élèves de Sarine Ouest, suite à l'ouverture du CO d'Avry en plusieurs étapes. Le nombre d'élèves qui détermine ce poste budgétaire est celui arrêté au 6 octobre 2005.

Ecole de oJolimont

311.351.00 Frais facturés par l'Etat

L'écart de Fr. 137'941.70, soit environ 6,2 %, s'explique par une augmentation du nombre d'élèves annoncée après le 6 octobre 2005 et non prévisible lors de l'établissement des budgets.

Ecole de Pérolles

313.352.00 Frais facturés CO Sarine-Campagne

Le coût élève a augmenté en raison d'importants investissements opérés en 2004, 2005 et 2006. A relever que la valeur ECAB et l'amortissement ont une influence importante sur le coût élève. A cela s'ajoute une augmentation des élèves de la Ville inscrits au CO de Pérolles.

313.366.00 Frais d'élèves défavorisés

L'augmentation n'a pas pu être prévue à l'avance. Le département de l'instruction publique a décidé le placement d'élèves après l'établissement du budget qui reprenait les montants des années précédentes.

Police locale

Administration

400.427.00 Location de places, taxes d'empiétement

Ces recettes proviennent des taxes d'empiétement pour chantiers, terrasses, éventaires de magasins, réclames mobiles, appareils Sélecta et locations de places pour des manifestations. En 2006, plusieurs chantiers importants ont commencé (notamment îlot du Comptoir et Quartet+). Lors de la planification de ces chantiers, les entreprises n'avaient pas prévu d'empiéter sur le domaine public. Toutefois, dès le démarrage de ces chantiers, des surfaces importantes ont dû être mises à disposition pour les installations de chantiers.

Police des parcs

401.437.00 Amendes de stationnement

Cette augmentation de 7.15% des recettes est essentiellement due à un meilleur encaissement des amendes, leur nombre n'ayant cru que de 1.55% par rapport à 2005.

Génie-civil et Cadastre

Véhicules et machines

510.313.01 Carburants et lubrifiants

510.319.00 Impôt et expertises

Ces dépassements sont dus à l'augmentation des prix des carburants et à une utilisation plus intensive des véhicules. Cette utilisation accrue des véhicules influence également la RPLP.

De plus, l'Office de la circulation et de la navigation a procédé à une expertise extraordinaire de tous les véhicules, machines et engins munis de plaques bleues et brunes.

Equipes mobiles

515.301.00 Traitements

D'une part, suite à la fin d'activité d'un collaborateur pour raison de maladie, le poste n'a pas été repourvu et d'autre part, le poste d'un collaborateur qui a été mis à l'AI n'a pas été repourvu immédiatement.

Suite à ces départs, une réorganisation a eu lieu et a permis la diminution de 2 postes au budget 2007. Cette diminution ayant déjà eu lieu courant 2006, il en ressort une baisse sensible des traitements.

Routes communales et voirie

520.301.00 Traitements

D'une part, le montant engagé pour les travaux d'été (engagement temporaire d'étudiants) a été moins important que prévu et, d'autre part, l'engagement de nouveaux collaborateurs, suite à des départs, a impliqué une certaine baisse dans les traitements.

Déchets

530.434.01 Taxe de déchets

La taxe se compose de la taxe proportionnelle et de la taxe de base.

1. La taxe proportionnelle :

Le montant encaissé est de Fr. 1'633'916.--, soit d'environ Fr. 101'000.- inférieur à 2005 et d'environ Fr. 70'000.- inférieur à 2004.

L'écart peut provenir des raisons suivantes :

- Achats irréguliers des commerces en fonction de la gestion de leurs stocks (plus d'achats en janvier 2007 qu'en décembre 2006).
- Quantités plus importantes directement apportées aux Neiges (Fr. 19'000.- de plus qu'en 2005).
- Utilisation plus rationnelle des sacs par les usagers.
- Déchets déposés de façon sauvage dans les déchetteries.

2. La taxe de base :

Par analogie aux impôts, cette taxe est facturée avec plus d'une année et demie de retard. Lors de l'établissement du budget 2006, la facture finale pour l'année fiscale 2003 n'était pas encore connue. Entre 2003 et 2004, la taxe a diminué de Fr. 115'384.60.--. Lors de l'établissement des provisions dans les comptes 2006, il a été tenu compte de ces diminutions pour les taxes 2005 et 2006.

	Taxe de déchets		
extourne provision 2004	410'000	1'490'443	taxe de base facturée
extourne provision 2005	1'480'000	1'633'916	taxe au sac encaissée
		255'000	provision 2005
		1'420'000	provision 2006
<i>totaux égaux</i>	<i>1'890'000</i>	<i>4'799'359</i>	<i>totaux égaux</i>
<i>résultat du compte 2006</i>	<i>2'909'359</i>		

Décharge de Châtillon

531.434.00 Taxes de décharge

Bien que la quantité de déchets soit supérieure à celle prévue au budget (environ 10 %), le montant des taxes de décharge est inférieur à celui budgétisé.

Cela s'explique par le fait qu'il s'agit en réalité de "prix" et non de "taxes" et que ces prix dépendent de l'évolution des prix du marché.

La décharge de Châtillon est donc une opération commerciale pour la Ville, opération qui, malgré ces contraintes économiques, permet de dégager un excédent d'environ Fr. 890'000.- pour l'exercice 2006.

Traitement et évacuation des eaux

532.434.00 Taxes d'épuration

1. Il était prévu que l'entreprise Crema se raccorde en 2006. Or, ce raccordement ne s'est effectué qu'à fin janvier 2007.
2. Le total des m3 d'eau facturés a subi une baisse par rapport aux années 2004 et 2005.

Aménagement et bâtiments

Bâtiments scolaires

612.301.00 Salaire des concierges

Il n'y a eu aucune augmentation du nombre des collaborateurs. La prévision budgétaire se basait sur les comptes 2004 d'un montant de Fr. 2'129'747.-. L'augmentation est due au remplacement de collaborateurs en arrêt maladie ou accident.

Parcs et promenades

621.301.00 Traitements

Cette différence provient :

- du départ à l'AI d'un collaborateur;

- du non engagement d'apprentis cette année;
- du nombre réduit des étudiants ayant travaillé durant l'été.

Cimetière

622.301.00 Traitements

Cette différence provient :

- du non remplacement d'un poste à 100 % repourvu au début 2007, avec une nouvelle organisation;
- du départ à l'AI à 50 % de deux collaborateurs;
- du non engagement d'apprentis cette année;
- du nombre réduit des étudiants ayant travaillé durant l'été.

622.435.00 Produit décoration des tombes

Cette baisse de recettes est due en particulier au plus grand nombre d'incinérations qui ont pour conséquence une plus petite superficie de décoration des tombes, donc un coût moins élevé.

Culture et tourisme

815.351.00 Conservatoire de musique

L'ordonnance du 7 septembre 2004 concernant le conservatoire stipule que les communes participent aux coûts du conservatoire de musique proportionnellement au nombre d'élèves habitant sur leur territoire. Le nombre d'élèves variant de semestre en semestre, il est impossible de prévoir un montant précis dans les budgets communaux. Le montant inscrit dans le budget 2006 de Culture et Tourisme a été calculé sur la moyenne du coût des dix dernières années plus une augmentation due à des investissements décidés au Grand Conseil en 2003, dont une partie des frais d'amortissements est répercutée d'office sur les communes. Aux comptes 2006 s'ajoutent également des frais non prévus au budget, facturés par l'Etat, concernant la mise en place de la Haute école de Musique (HEM).

Institutions et assurances sociales

Contribution selon les dispositions légales

1030.351.20 Soins dans maisons personnes âgées

Un rattrapage a été effectué sur le versement des subventions par le Canton. La participation des caisses maladie n'a pas été augmentée et l'Etat a reconnu 60 lits supplémentaires

1030.351.25 Aides aux institutions spécialisées

Une révision comptable externe a été commandée par le Canton, qui a permis de récupérer sur les 3 à 4 années de retard une somme globale importante (+ de 2,5 mio env.)

1030.365.00 Fondation pour l'aide et soins à domicile

Les comptes 2006 devraient se situer au niveau du budget 2006, mais le décompte final ne nous parviendra pas avant fin avril.

Aide sociale

1110.436.00 Assurances sociales

Cette rubrique 1110.436.00 enregistre une recette de 4,5 mio au lieu des 6,1 mio prévus au budget. En effet, les remboursements de l'aide sociale par des prestations rétroactives des assurances sociales sont en baisse par rapport aux comptes 2005. Les raisons de cette diminution sont en partie liées au hasard des décisions prises par les assurances, soit de la durée remboursée avec effet rétroactif et des montants accordés. Ainsi, une comparaison d'une année sur l'autre n'est pas significative. Il suffit de quelques remboursements importants en plus ou en moins pour fausser la comparaison. Un autre motif de diminution doit aussi être recherché dans la pratique plus restrictive des assureurs sociaux, assurance-invalidité en tête : entre 2003 et 2006, le nombre de nouvelles rentes AI accordées s'inscrit en diminution de 30% (communiqué de presse OFAS du 12 mars 2007); un refus de rente AI fait également perdre le remboursement de l'aide sociale par les prestations complémentaires (sauf exceptions).

Tutelles et curatelles

1200.436.00 Honoraires de gestion

En 2005, la somme versée est de Fr. 266'000,-- (budget : Fr. 170'000,--) et concerne les honoraires de l'année 2002.

En 2006, la somme versée est de Fr. 331'000,-- (budget : Fr. 200'000,--) et concerne les honoraires et débours des années 2003 et 2004.

Les chiffres varient en fonction des montants attribués par la Justice de paix (importance du mandat, fortune des pupilles, revenus) et du rythme de l'analyse de nos comptes de gestion et de la facturation.

En réalité, les honoraires de l'année 2002 sont plus importants car nous avons réglé à cette époque plusieurs successions que ceux attribués en 2003 et 2004 qui, eux, s'analysent sur 2 ans de gestion.

2. Analyse spécifique de quelques centres de charges

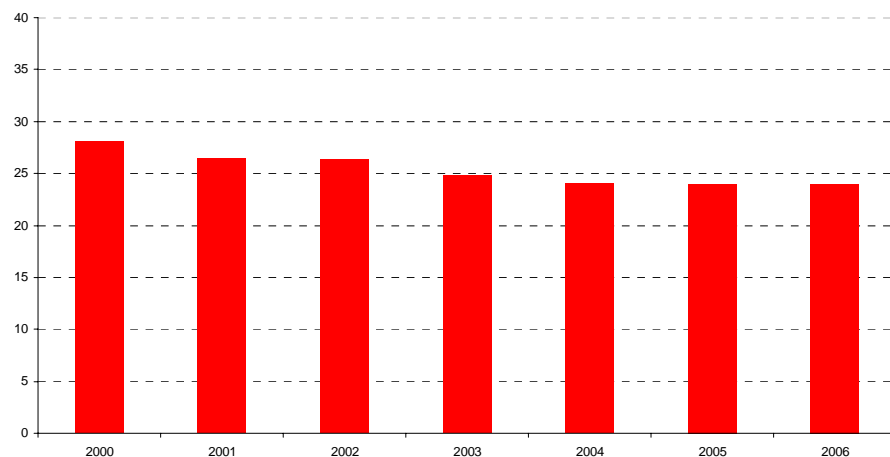
a) Les charges du personnel

Elles se sont élevées en 2006 à Fr. 51'696'482,45 contre Fr. 52'254'530,-- au budget (écart de -0.98%) et à Fr. 50'726'988,10 aux comptes 2005. Le budget a donc été parfaitement tenu.

Ce résultat très satisfaisant démontre la maîtrise des charges du personnel, ceci grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal. Il montre encore que la politique du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste avant son renouvellement a permis des diminutions de postes à certains endroits tout en renforçant les équipes là où cela était nécessaire. Le rapport de gestion donne de plus amples informations sur ce sujet.

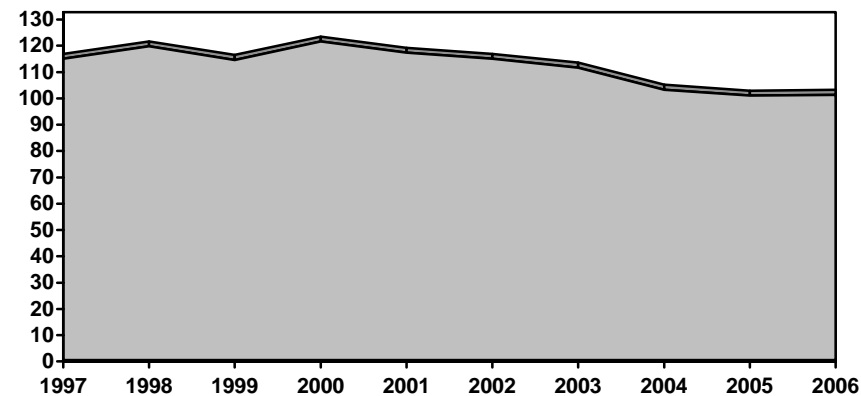
La part des charges du personnel par rapport aux charges globales de l'exercice est de 24 % contre 23.97 % en 2005 (sans les écritures de réévaluation)

Charges du personnel en % des charges globales de l'exercice



Année	Montant	% des charges totales
1997	188'800'000	114.55
1998	197'000'000	119.29
1999	206'200'000	114.13
2000	220'900'000	121.12
2001	208'750'000	116.86
2002	209'500'000	114.54
2003	220'250'000	111.21
2004	210'000'000	102.79
2005	212'750'000	100.56
2006	217'260'000	100.89

en % des charges totales



b) Les charges financières

b.1 La dette publique

La dette publique brute au 31 décembre 2006 était de Fr. 217'260'000,-- (c'est-à-dire emprunts STEP et Châtillon compris), soit Fr. 6'582,05 par habitant (33'008 habitants au 1^{er} janvier 2006).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute reste stable par rapport aux charges totales :

Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2006 de Fr. 27'318'686.69 et les fonds avec trésorerie de Fr. 2'136'160.05), elle est de Fr. 187'805'153,26.

Les emprunts suivants ne sont pas financés par le ménage communal, mais par des taxes spéciales, à savoir :

STEP	Fr.	22'700'000.00
Décharge de Châtillon	Fr.	7'000'000.00
soit au total	Fr.	29'700'000.00

En retranchant ces montants de la dette publique nette de Fr. 187'805'153,26, on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de **Fr. 158'105'153**, soit les 73.42 % des charges totales, soit Fr. 4'789.90 par habitant.

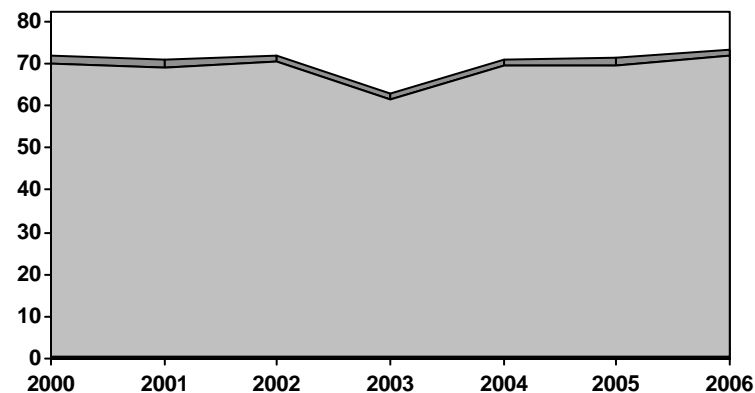
Dette nette à charge du compte de fonctionnement

Voici son évolution de 2000 à 2006 :

Année	Montant	% des charges totales
2000	127'378'637	69.84
2001	123'041'076	68.88
2002	127'857'628	69.90
2003	120'900'279	61.05
2004	141'458'780	69.24
2005	146'790'830	69.39
2006	158'105'153	73.42

* Il faut relever que jusqu'au comptes 2003, les emprunts de Sémiramis étaient soustraits pour calculer la dette nette. Dès les comptes 2004, les charges d'emprunts de Sémiramis sont comptabilisés dans la rubrique ordinaire des intérêts passifs.

en % des charges totales



Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2006, il est le suivant :

	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2006	Intérêts passifs 2006
Prêts divers :				
Fonds centraux de compensation				
2001-25.09.2009, 3,7 %	10'000'000	0	10'000'000	370'000
SUVA				
1998-26.06.2008, 3,75 % (transfert Châtillon)	8'000'000	0	8'000'000	300'000
1998-30.06.2008, 3,75 %	10'000'000	0	10'000'000	375'000
SUVA				
1999-16.02.2009, 3,375 %	10'000'000	0	10'000'000	337'500
Caisse de pension				
2001-30.06.2007, 4 %	5'000'000	0	5'000'000	200'000
Winterthur-Vie				
2000-17.03.2010, 4,35 %	15'000'000	0	15'000'000	652'500
Kommunal Kredit Austria AG				
2000-25.05.2008, 4,58 %	3'750'000	250'000	3'500'000	172'227
UBS SA				
2001-25.03.2011, 4,03 %	12'000'000	240'000	11'760'000	486'616
Landesbank Saar				
2001-01.06.2009, 3,94 %	5'000'000	0	5'000'000	197'000
Kommunalkredit Austria AG				
2001-02.05.2011, 3,85 %	10'000'000	0	10'000'000	385'000
La Suisse-Assurances				
2002-09.04.2010, 4,05 %	5'000'000	0	5'000'000	202'500
La Suisse-Assurances				
2001-01.03.2011, 4,05 %	5'000'000	0	5'000'000	202'500
Rentenanstalt				
2002-30.05.2012, 3,92 %	2'000'000	0	2'000'000	78'400
Hypothekenbank				
2002-14.06.2010, 3,7 %	3'000'000	0	3'000'000	111'000
La Suisse-Assurances				
2003-04.02.2013, 2,7 %	10'000'000	0	10'000'000	270'000
Allianz Suisse				
2003-22.04.2013, 3,05 %	10'000'000	0	10'000'000	306'694
Allianz Suisse				
2004-22.03.2014, 2,77 %	5'000'000	0	5'000'000	138'500
Bayerische Landesbank				
2004-18.08.2014, 3,04 %	3'000'000	0	3'000'000	91'200
Rentenanstalt				
2003-22.05.2013, 2,88 %	10'000'000	0	10'000'000	288'000
PostFinance				
2005-17.01.2015, 2,53 %	5'300'000	0	5'300'000	126'500
Swisscanto Anlagestiftung, Zürich				
2005-17.01.2013, 2,39 %	12'000'000	0	12'000'000	286'800
Winterthur-Vie				
2005-15.06.2015, 2,19 %	10'000'000	0	10'000'000	219'000
<i>à reporter</i>	<i>169'050'000</i>	<i>490'000</i>	<i>168'560'000</i>	<i>5'796'937</i>

	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2006	Intérêts passifs 2006
<i>report</i>	<i>169'050'000</i>	<i>490'000</i>	<i>168'560'000</i>	<i>5'796'937</i>
Dexia Municipal Agency				
2005-04.08.2015, 3 % "Libor"	10'000'000	0	10'000'000	246'375
Pensionskasse Post				
2006-31.03.2016, 2,79%	5'000'000	0	5'000'000	
Ext. part int. à STEP: 6 mois				-10'120
Int. selon plan d'amortis.				156'600
Int. à charge des canalisations				-141'300
Extourne intérêts courus 2005				-3'803'030
Intérêts courus 2006				3'851'980
	184'050'000	490'000	183'560'000	6'097'442
Autres prêts destinés à des buts spéciaux à financement séparé :				
Constr. nouvelle STEP :				
PostFinance				
2005-17.01.2015, 2,53 %	2'700'000	0	2'700'000	75'900
Landesbank Saar				
2001-01.06.2009, 3,94 %	5'000'000	0	5'000'000	197'000
Pax- Assurances				
25.03.2002-25.03.2010, 4 %	10'000'000	0	10'000'000	400'000
Hypothekenbank				
2002-06.11.2010, 2,97 %	6'000'000	0	6'000'000	178'200
Part int. STEP: 6 mois				10'120
Int. à charge des investissements				-105'450
Extourne intérêts courus 2005				-449'759
Intérêts courus 2006				619'990
	23'700'000	0	23'700'000	926'001
Extension décharge Châtillon :				
Hypothekenbank				
2002-14.06.2010, 3,7 %	7'000'000	0	7'000'000	259'000
Rentenanstalt				
2002-30.05.2012, 3,92 %	3'000'000	0	3'000'000	117'600
Ext. Int. selon plan d'amortis.				-156'600
	10'000'000	0	10'000'000	220'000
Total	217'750'000	490'000	217'260'000	7'243'444

b.2 Les intérêts passifs des emprunts

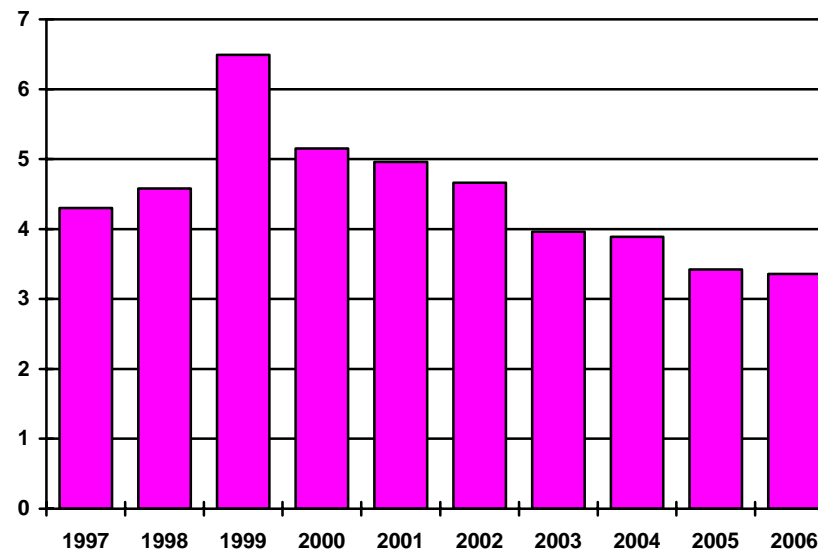
Les intérêts passifs se sont montés à Fr. 7'243'443,63 contre Fr. 7'170'000,-- au budget. A ce sujet, il faut noter que, dans le total, ne figurent plus les intérêts de la rubrique 329 "Intérêts rémunérateurs", selon les comptes par nature.

Charges des intérêts passifs de 1997 à 2006

Année	Montant	% des charges totales
1997	6'797'682	4.30
1998	7'570'186	4.58
1999	11'723'977 *	6.49
2000	9'392'796	5.15
2001	8'860'967	4.96
2002	8'516'344	4.66
2003	7'840'063	3.96
2004	7'943'480	3.89
2005	7'229'858	3.42
2006	7'243'444	3.36

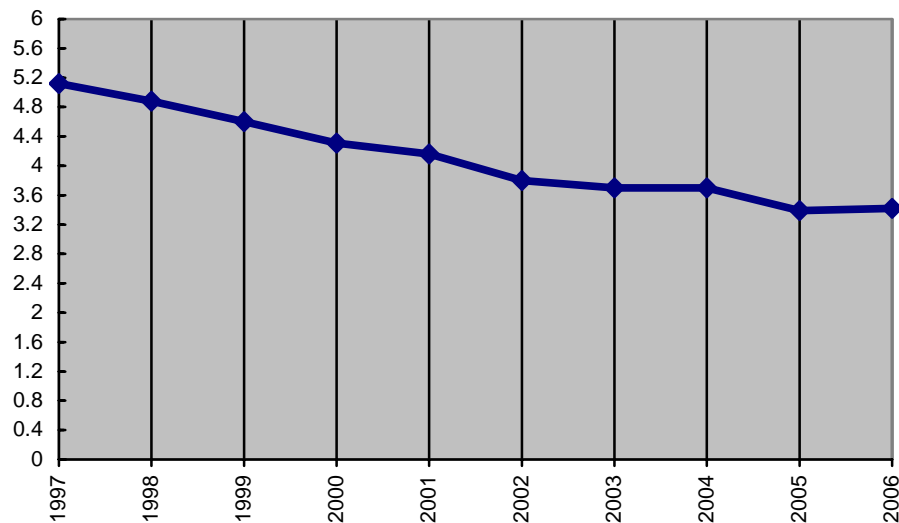
* rattrapage d'intérêts passifs courus la première année

Intérêts passifs en % des charges totales



Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêt moyens des emprunts communaux depuis 1997. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal.

Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



b.3 Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à Fr. 7'477'155,34 contre Fr. 8'252'355,85 aux comptes 2005 et les amortissements complémentaires (notamment par les financements spéciaux, STEP, Châtillon) à Fr. 3'739'542,95 contre Fr. 8'950'342,-- aux comptes 2005.

V. Compte des investissements 2006

Le compte des investissements 2006 présente une dépense brute de Fr. 22'747'374,15 et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de Fr. 3'973'909,-- déduites) de Fr. 18'773'465,15.

1. Compte de charges

Le résultat fait ressortir une dépense nette de Fr. 18'773'465.15.

Le budget 2006 (adapté aux modifications votées en 2006 par le Conseil général) présentait un montant de Fr. 30'841'185,-- et la différence par rapport aux comptes provient des objets suivants qui n'ont pas été réalisés en 2006 :

- Mesures d'accompagnement sens unique de l'avenue de la Gare (III) Fr. 500'000,--
- Modération de trafic, sécurité piétons, deux roues 06 (II) Fr. 80'000,--
- Hôpital des Bourgeois : réaménagement locaux (III) Fr. 500'000,--
- Eclairage de monuments de la place de l'Hôtel de Ville (III) Fr. 150'000,--
- Werkhof : aménagement (III) Fr. 1'500'000,--
- Réaménagement place et avenue gare (III) Fr. 1'100'000,--
- Places de jeux : Beaumont, Jura, Schoenberg (II) Fr. 230'000,--
- Gestion électronique des documents GED (III) Fr. 350'000,--

D'autres postes n'ont été que partiellement entrepris ou ont coûté moins cher que prévu :

Désignation	Comptes	Budget	Différence
850ème anniversaire Ville de Fribourg, voté le 27.06.06 (<i>en cours</i>)	43'746.65	540'000.00	496'253.35
Achat matériel informatique et mobilier 2006, voté 20.12.05 (<i>en cours</i>)	501'321.60	640'000.00	138'678.40
Remplacement véhicules 2006, voté 20.12.05 (<i>terminé</i>)	176'730.25	180'000.00	3'269.75
Bâtiments scolaires : divers travaux 2006, voté 20.12.05 (<i>en cours</i>)	358'705.75	500'000.00	141'294.25
Café des Grands-Places : chaudière/amélioration phonique 20.12.05 (<i>en cours</i>)	29'610.50	150'000.00	120'389.50
Construction salles de spectacle, voté 08.11.05/21.05.06 (<i>en cours</i>)	373'066.70	1'500'000.00	1'126'933.30
Ateliers Neigles : réorganisation suite sécurité, 26.09.05 (<i>en cours</i>)	191'738.55	500'000.00	308'261.45
Rempl. camionnette 2006, voté 20.12.05 (<i>terminé</i>)	64'442.15	75'000.00	10'557.85
St-Léonard : réaménagement du secteur, voté le 28.11.05 (<i>terminé</i>)	2'779'337.15	5'000'000.00	2'220'662.85
Extension de l'Hôpital cantonal (Bertigny II) de Fr 5'600'000,- (<i>en cours</i>)	99'491.30	540'000.00	440'508.70

2. Compte de recettes

Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 3'973'000,-- contre un budget prévoyant un montant total de Fr. 7'460'000,--. La différence provient notamment de la vente du terrain de Ste-Thérèse qui n'a pas pu avoir lieu en 2006.

Le compte des recettes de Fr. 3'973'909.—comprend :

Désignation	Comptes	Budget	Différence
850ème anniversaire Ville de Fribourg: subventions & dons	94'460.00		94'460.00
Ventes terrain St-Thérèse : voté 10.10.05		6'460'000.00	-6'460'000.00
Subvention CUTAF pour réaménagement circulation	154'345.00		154'345.00
Subvention CUTAF pour réaménagement circulation	269'947.00		269'947.00
Taxes de raccordement aux égouts	582'429.35	1'000'000.00	-417'570.65
Subv. cant. : agrandiss. Villa Thérèse	15'000.00		15'000.00
Subvention Sport-Toto : Co Belluard	8'780.00		8'780.00
Café Grands-Place : part. locataire fenêtres	12'000.00		12'000.00
Reprise au fonds de rénovation bâtiments (financier)	17'610.50		17'610.50
Givisiez, Granges-Paccot: participation abris-bus "Gambach"	40'000.00		40'000.00
SSSL - reprise à la réserve "Fonds de St-Léonard"	1'366'979.15		1'366'979.15
SSSL - versements Canton	1'412'358.00		1'412'358.00

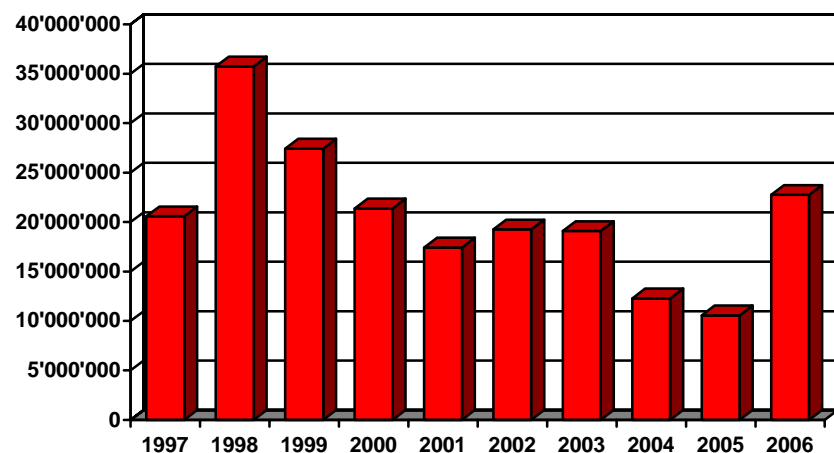
3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années

Depuis 1997, les investissements bruts se sont élevés à Fr. 206'496'960,-- (dont 95 mio pour la STEP).

Ces investissements se répartissent comme suit :

1997	Fr.	20'579'283
1998	Fr.	35'735'915
1999	Fr.	27'414'057
2000	Fr.	21'383'555
2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'261'257
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
Total	Fr.	206'496'960

Investissements annuels bruts



Ce tableau récapitulatif démontre que les investissements bruts de 2006 sont supérieurs à ceux de 2005. Il faut relever que ce montant d'investissement relativement élevé est dû à l'apport de Fr. 10'320'655 à la capitalisation de la caisse de pension, qui sera compensé lorsque le terrain de St-Thérèse aura été réalisé, normalement dans le courant 2007.

VI. Situation financière de la Ville au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006

Le graphique de la page 22 permet de comparer la situation financière de la Commune au 31 décembre 2006 avec celle au 31 décembre 2005.

	2006	2005
Revenus courants (revenus bruts ./ imputations internes)	190'920'454	183'426'3891
Charges courantes (charges brutes ./ imputations internes)	194'0007'600	190'391'173
Excédent des charges	3'087'145	6'964'784
Investissements nets (bruts ./ recettes d'investissements)	18'773'465	6'683'467
Marge d'autofinancement (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	8'129'553	6'237'917
Besoins en capitaux tiers (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	10'643'912	445'550
Intérêts passifs (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	7'960'285	7'620'622

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

Représentation graphique des indicateurs

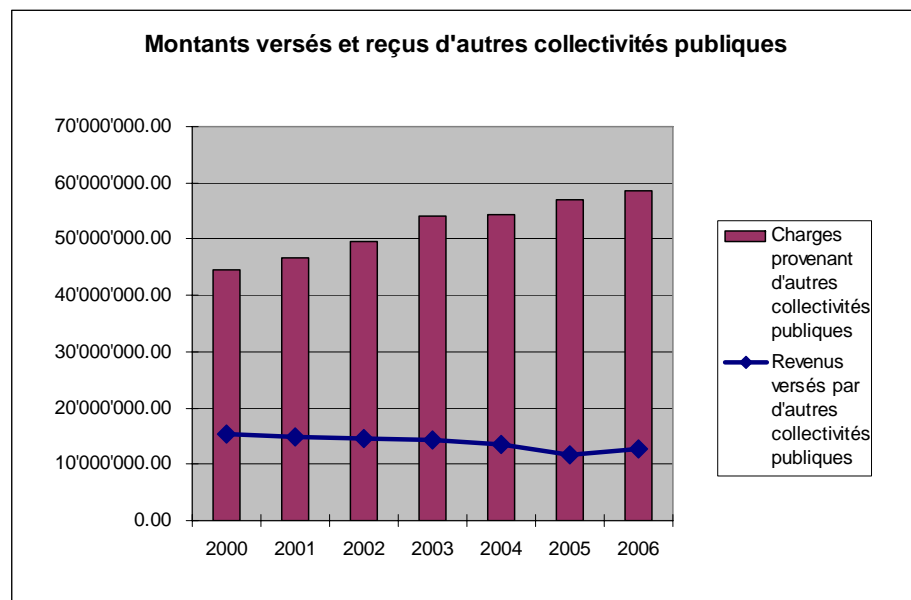
		2006	2005
a) <u>La couverture des charges</u> (C ₁) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	-1.59 %	-3,65 %
b) <u>La capacité d'auto-financement</u> (C ₂) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	4.25 %	3,4 %
c) <u>Le financement de l'investissement net par l'emprunt</u> (C ₃) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	56.70 %	6,66 %
d) <u>Le poids des intérêts passifs</u> (C ₄) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	4.17 %	4,15 %

Commentaires

La situation financière de la Ville s'est améliorée en 2006.

Les facteurs nécessaires à un équilibre financier se trouvent donc essentiellement liés à l'amélioration des conditions structurelles qui pénalisent la Ville de Fribourg depuis de très nombreuses années.

VII. Analyse



Le tableau ci-dessus montre que la Commune de Fribourg a dû augmenter entre 2000 et 2006 de plus de 14 mio les charges liées à sa participation à d'autres collectivités publiques.

De 2000 à 2006, les revenus versés par d'autres collectivités publiques sont en diminution de plus de 2.7 mio

Si l'on cumule ces deux montants, la situation financière s'est dégradée de 16,7 mio en 6 ans, ce qui représente une aggravation annuelle moyenne de 2,8 mio. C'est la raison pour laquelle il est urgent que, non seulement une nouvelle péréquation financière intercommunale tenant compte des éléments spécifiques des communes centres, mais aussi une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes, tenant compte des ressources et des besoins de chacun, soient établies.

VIII. Rapport sur le résultat des comptes des Services industriels

Le compte de fonctionnement des Services industriels de la Ville de Fribourg (S.I.) boucle avec un excédent de recettes de Fr. 57'224.08 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
Résultat d'exploitation	1'373'780	1'807'224
./ attribution à la réserve	1'320'000	1'750'000
Excédent de recettes	53'780	57'224

Abstraction faite de l'attribution à réserve et des imputations internes, le total des charges se monte à Fr. 8'409'912,-- supérieur de Fr.58'312,-- aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les recettes nettes atteignent Fr. 10'217'136,-- , supérieures de Fr. 491'756,--.

Les comptes de l'exercice 2006 ont été influencés par les facteurs significatifs suivants :

Sur le plan administratif :

- aux économies de Fr. 7'218,-- réalisées sur divers postes de charges, s'ajoutent des recettes supérieures de Fr. 9'451,--.

Sur le plan du personnel :

- l'engagement budgétisé au 1er juillet 2006 pour le nouveau poste au secrétariat a été repoussé à 2007, ce qui explique l'économie de charges de Fr. 67'962,--;
- un engagement supérieur pour les activités de Frigaz et la revalorisation de l'indemnité de gestion du Consortium permettent une amélioration des recettes.

Sur le plan des équipements :

- des mises à jour informatiques non prévues provoquent des charges supplémentaires de Fr. 32'000,-- qui se répercutent proportionnellement, au niveau des recettes, sur la facturation à Frigaz.

Sur le plan des véhicules :

- des réparations plus conséquentes et l'augmentation des prix des carburants provoquent une augmentation de charges de Fr. 40'000,- qui se répercutent proportionnellement sur la facturation à Frigaz.

Sur le plan des immeubles :

- des charges d'entretien minimales provoquent une diminution des charges qui est répercutée également sur la part refacturée à Frigaz.

Sur le plan de l'exploitation :

- l'apparition d'un épisode d'E-coli a nécessité l'assainissement d'un captage de la Tuffière provoquant des dépassements importants sur les postes d'achat d'eau et d'entretien des stations-réservoirs. Ces dépassements ont été absorbés en partie par des provisions constituées dans ce but à charge des exercices précédents;
- abstraction faite de l'attribution à la réserve, des imputations internes et de l'assainissement du captage de la Tuffière, les charges sont supérieures de Fr. 54'000,- par rapport au budget, en particulier pour l'utilisation accrue (électricité) des pompages de la Tuffière pour la fourniture d'eau au Consortium;
- en ce qui concerne les recettes, les ventes d'eau de 4'927'000 m³ sont supérieures au budget qui était de 3'850'000 m³. Cette augmentation provient notamment de la mise en application, dès novembre 2005, d'une solution consistant à livrer au Consortium les excédents de production des sources de la Tuffière. Cette solution présente l'avantage de mieux utiliser les ressources de la Tuffière et de permettre des économies de produits de traitement à la station du Consortium.

Les mandats de gestion des réseaux d'eau des communes de Corminboeuf et de Givisiez, non connus lors de l'élaboration du budget, contribuent également à l'amélioration des recettes.

Sur le plan des réseaux :

- des détournements et assainissements de conduites plus onéreux expliquent l'augmentation des charges de Fr. 52'000,-;

Sur le plan des installations :

- la réalisation de travaux de réseaux dans des zones à forte densité d'habitation explique l'accroissement du poste;

Sur le plan des amortissements :

- l'écart favorable s'explique par le fait que le budget a été calculé sur la valeur brute globale sans élimination des objets complètement amortis.

Après attribution de Fr. 1'750'000,-, la réserve se monte à Fr. 9'270'150,- à fin 2006.

Débutés en octobre 2005, les travaux de construction du nouveau bâtiment se sont terminés dans les délais et les Services industriels ont emménagé dans leurs locaux de Givisiez les 17 et 18 novembre 2006.

Sur le plan comptable, les dépenses effectuées à fin 2006 figurent au bilan sous rubrique "Immobilisations en cours de construction" dans l'attente du bouclage final du compte de construction au 1er semestre 2007.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2006 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

(Projet)

Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 18, du 17 avril 2007;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2006 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des charges	Fr.	215'350'188.15
Total des revenus	Fr.	<u>212'263'042.47</u>
d'où un excédent de charges de	Fr.	<u><u>3'087'145.68</u></u>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2006 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	12'227'285.36
Total des charges	Fr.	<u>12'170'061.28</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	<u><u>57'224.08</u></u>

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Catherine Nusbaumer

André Pillonel

